

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 3205

présenté par

M. Thierry

à l'amendement n° 1155 de M. Plassard

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 2, après le mot :

« exclusive »,

insérer les mots :

« , et en excluant les parcs nationaux ayant une partie maritime et les parcs naturels marins ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à renforcer l'acceptabilité des projets éoliens en mer en favorisant le développement hors des parcs nationaux ayant une partie maritime et des parcs naturels marins.